

"Qu'implique le projet français de pool des armements?" dans La Nation belge (21 janvier 1955)

Légende: Le 21 janvier 1955, à l'issue de la conférence réunissant à Paris des représentants de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni, chargés d'étudier la question de la production et de la standardisation des armements, le quotidien La Nation belge évoque les vifs débats autour du projet élaboré par le président du Conseil Pierre Mendès France de créer une agence de l'Union de l'Europe occidentale pour le contrôle et la production des armements.

Source: La Nation belge. Journal d'union nationale. 21.01.1955. Bruxelles.

Copyright: (c) La Nation belge

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"qu_implique_le_projet_francais_de_pool_des_armements_"_dans_la_nation_belge_21_janvier_1955-fr-ec1e6eb9-53cd-4317-8db5-25235a3b2b3b.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 20/09/2012

Qu'implique le projet français de pool des armements ?

La conférence à sept ayant pour but la mise sur pied d'une Communauté européenne des armements prévue par la conférence de Londres du mois d'octobre dernier, s'est ouverte le 17 janvier à Paris. Tout fait prévoir que cette réunion des délégués permanents au N.A.T.O. se prolongera pendant plusieurs semaines, la matière en discussion entraînant l'examen de nombreuses questions à caractère technique.

La conférence est saisie d'un projet français élaboré par M. Mendès-France et présenté par M. Parodi, délégué français. On ne sait encore jusqu'à quel point le président du Conseil a réussi à rallier à son point de vue, les gouvernements de Rome et de Bonn au cours des récentes négociations qu'il a menées en Italie et à Baden-Baden, d'autant plus qu'il semble bien qu'il n'ait pas tenu exactement le même langage à ses interlocuteurs italiens et allemands. Il est d'ailleurs remarquable que la presse française elle-même, ne paraît guère d'accord sur la portée réelle des propositions françaises; le « Figaro », par exemple, estime qu'elles ne comportent aucun élément à proprement parler supranational, tandis que « Combat » écrit, au contraire, que le projet du président du Conseil implique « la création d'institutions européennes supranationales » et en tire argument pour déclarer sans sourciller que M. Mendès-France est plus « européen » que les anciens partisans de la C.E.D.! Ce journal ajoute : « M. Mendès-France offre à nos partenaires de la C.E.D., déçus par l'échec de cette formule, l'occasion de prouver la profondeur des sentiments d'attachement qu'ils portaient à l'unification du continent »...

Pour autant qu'on le sache, il apparaît que le plan Mendès-France suggère la création en deux temps, d'une puissante nouvelle Agence à former par les « sept », qui contrôlerait toute la production allemande d'armements. De plus — et pour lui donner un caractère non-discriminatoire — des contrôles identiques seraient imposés aux autres membres de l'Union européenne occidentale, à l'exception de la Grande-Bretagne et de la France qui possèdent des forces armées qui échappent au commandement suprême du S. H. A. P. E.

Cette formule, faut-il le dire, a soulevé pas mal d'objections. On estime, notamment à Bonn, que la République fédérale a déjà souscrit suffisamment de limitations unilatérales. Elle ne veut plus en accepter de nouvelles. Dans le même ordre d'idées le grand journal américain « New-York Herald Tribune » écrit de la proposition française, qu'elle constitue « un pas très important dans la voie d'une économie dirigée du modèle socialiste qui comporte des limitations telles dans le domaine de la production, que la plupart des sept nations n'auraient jamais rêvé s'en imposer de semblables, même à l'intérieur de leurs frontières. Le plan français implique, par exemple, que telle nation membre serait obligée d'acheter des armes à tel autre de ses partenaires, même si elle pouvait acheter des canons à meilleur compte en Suède ».

En tout état de cause le plan Mendès-France a déjà suscité tant de critiques dans sa forme originale, que le président du Conseil a laissé entendre qu'il ne s'agissait que d'une « base de discussion ». On sait que le texte primitif prévoit une standardisation des armements dans les sept pays intéressés et que la nouvelle Agence à créer, aurait le pouvoir de décider à la majorité des deux tiers, où et quand ces armements seraient produits. Elle aurait également à décider où seraient éventuellement installées de nouvelles usines. Enfin, le plan français prévoit une période transitoire de deux ans pendant laquelle deux commissions de l'Union européenne prépareraient la standardisation et la production commune de certaines catégories d'armements. Or de telles décisions (pendant les deux ans) devraient être prises à l'unanimité. Si cet accord se révélait impossible, certains pays pourraient alors conclure des « ententes plus étroites ». D'où le voyage de M. Mendès-France à Rome et en Allemagne.

Du côté belge, on fait remarquer à juste titre qu'il est assez difficile de concilier cette période transitoire (devant évidemment mener à des accords bilatéraux ou à trois) avec la période définitive qui engloberait par définition tous les Etats membres de l'U.E.O. En fait il n'existe aucune commune mesure entre ces deux phases; la seconde étant du domaine des spéculations de l'esprit. Par contre, le système des accords limités au sein de l'Union, semble exclure la phase supranationale, but officiel de l'opération. On sait que le délégué belge, M. André De Staercke a développé à Paris l'argument suivant lequel la supranationalité n'était pas un ingrédient dont on pouvait prendre ou laisser à sa convenance. Ou bien on l'admet avec toutes ses conséquences (comme dans la C.E.D.), ou bien on évite de l'introduire dans le système des parcelles.

Un rideau de fumée

En somme les critiques de M. Mendès-France lui reprochent de n'user de la supranationalité que dans la mesure où elle donne satisfaction aux revendications de la France et pour tendre un rideau de fumée « européen » sur le nationalisme français. Le président du Conseil tente pour le moment — sans grande conviction — une manœuvre politique dont le but principal paraît être de placer les « Européens » en opposition avec eux-mêmes. C'est là une combinaison diplomatique que les gouvernements du Benelux, qui avaient accepté la C.E.D. avec toutes les conséquences de la supranationalité, ne doivent pas permettre. On sait que le « Times » dont on connaît assez la modération et la prudence, a écrit lundi : « Il est assez difficile d'expliquer pourquoi les Français proposent maintenant quelque chose que bien peu de gens hors de France, semblent vraiment désirer... ».

Notons encore que des organes français aussi « mendésistes » que « Combat » s'en prennent à la Belgique et encore plus aux Pays-Bas, qu'ils accusent plus ou moins ouvertement d'être de mauvais Européens, ce qui ne manque pas de saveur de la part d'un journal qui a mené depuis des années une campagne systématique et violente contre la Communauté Européenne de Défense. Parlant de la Hollande, l'éditorialiste de « Combat » écrit : « L'hostilité néerlandaise n'a marqué aucun recul. Elle se base sur le fait que les Pays-Bas n'aperçoivent pas quelle sorte de bénéfice ils trouveraient à se mettre dans une situation de clients des industries d'armements allemande et française, tandis que dans les domaines de la radio et de l'aviation par exemple, ils se verraient soumis à des contrôles de la part de leurs concurrents ». Or ce qui est vrai pour la Hollande, l'est exactement autant pour la Belgique!

C'est des côtés italien et allemand que M. Mendès-France attend, semble-t-il, un certain soutien; mais on ne sait encore au juste ce qu'il a offert en échange à Rome et à Bonn. Toutefois le délégué allemand, M. Ehrhardt, a bien nettement fait comprendre à Paris que si son gouvernement acceptait le principe d'un contrôle commun de la production des armements, il tenait essentiellement au principe fondamental stipulant le respect strict des règles de la libre concurrence et l'exclusion de toute planification... ce qui semble contredire diamétralement le principe de l'économie dirigée à la base du projet de M. Pierre Mendès-France.

G. MASSON DE FERNIG.